

TITRE PRO INSTALLATEUR EN POMPE À CHALEUR ET CLIMATISATION

Niveau 3

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP

Code RNCP : 41871

(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR

Ministère du Travail du Plein Emploi et de
l'Insertion

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

25 février 2031

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le référent handicap du lieu
de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

▀ **Par la voie de l'apprentissage :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31
décembre de l'année de la formation.

*Sans condition d'âge pour les personnes reconnues
travailleur handicapé, ayant un projet de création
ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,
inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.*

▀ **En contrat de professionnalisation :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de
la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

▀ **Autres dispositifs de la Formation**

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Débutant accepté.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de
la visite médicale d'embauche.

- L'installateur en pompe à chaleur et climatisation assure l'installation et la mise en service d'équipements de climatisation monopostes de types split-system (éléments séparés), multipostes de type DRV (débit de réfrigérant variable), ainsi que de pompes à chaleur air/eau. Il réalise la pose des équipements, procède à leur raccordement, à leur mise en service et informe son client de leurs conditions d'utilisation.
- [...]

1. Activités visées

Les activités menées par l'installateur en pompe à chaleur et climatisation contribuent au confort des occupants et au bon fonctionnement des process (cabinets médicaux, centres informatiques, centres de communication).

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation réalise ses tâches généralement seul, autonome dans ses actions et sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, dont il suit les instructions et consignes. Il répond aux attentes du client dans le cadre de l'installation et de la mise en service des équipements.

Il est en contact avec son supérieur hiérarchique, le client et, le cas échéant, les usagers des locaux à traiter auprès desquels il adopte une posture professionnelle valorisant l'entreprise qui l'emploie.

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation travaille essentiellement au sein d'une très petite entreprise (TPE), d'une petite et moyenne entreprise (PME) ou d'un bureau local d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI). Il reçoit de son hiérarchique les éléments tels que la localisation géographique du client, la liste des équipements à installer, les éléments et matériels nécessaires à l'installation, qu'il transporte et décharge sur les lieux du chantier.

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé correspondant aux risques liés à ses activités et en application du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) et, s'il existe, du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou sinon du plan de prévention.

En particulier, l'installateur est amené à intervenir dans un contexte à risque pour lequel il met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle (EPI) et collective adaptés aux situations rencontrées : manipulation de fluides frigorigènes avec possibilité de fuite dans l'atmosphère, opérations sur des équipements électriques, risques liés au travail en hauteur et lors de travaux de brasage oxyacétylénique.

Ces situations professionnelles imposent donc à l'installateur en pompe à chaleur et climatisation d'appliquer des prescriptions de sécurité électrique : il détient un titre d'habilitation électrique B2V-B2V essais.

[...]



INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE**DANS LA FORMATION**

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

CAMPUS DE FORMATION

BTP CFA Meurthe-et-Moselle/Meuse (54-55).

**DURÉE DE LA FORMATION**

De 6 à 12 mois.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION**▣ Par la voie de l'apprentissage :**

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER**VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 27/02/2026

2. Compétences attestées

Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air

- Installer un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air, monoposte ou multiposte de type split- system
- Installer un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV

Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau

- Installer un équipement de pompe à chaleur air/eau
- Mettre en service un équipement de pompe à chaleur air/eau

3. Méthodes pédagogiques

Rythme alternée
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques

Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle 11h15min

Entretien technique 00h20min

Questionnaire professionnel 01h00min

Questionnement à partir de production(s) 00h10min

Entretien final 00h20min

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 13h05 min